L'apparition d'Hugues Salvan fait scandale

Le bâtonnier Georges-André Hoarau n'en est plus à un coup d'éclat près. Hier matin à la reprise de l'audience, une ambulance se range dans la cour du palais de justice de Saint-Pierre. A l'intérieur Hugues Salvan, malgré un certificat médical le dispensant d'assister à son procès.

Pensant que son état de santé lui permet de comparaître, la présidente Nathalie Ramage autorise l'avocat à faire entrer son client. Le tribunal et l'assistance voient alors arriver avec stupeur Hugues Salvan gisant sur un brancard, accompagné de son épouse et de sa soeur en larmes. Lorsque les ambulanciers tirent la couverture, le visage du malade ne laisse aucun doute sur son incapacité à s'exprimer.

La scène, difficilement supportable, choque les magistrats et les avocats, mais aussi le public. En aparté un confrère du bâtonnier confie : « Aujourd'hui, on est plusieurs à avoir eu honte de porter une robe noire. »

« Vu l'état dans lequel il est, il n'est pas question de le faire comparaître » tranche la présidente Nathalie Ramage.

« Vous l'avez cité, il est normal qu'il soit là, rétorque le bâtonnier Hoarau. Certains avaient un doute sur sa date de sortie de l'hôpital, ils voulaient le voir, ils l'ont vu. »

Le vice-procureur Raphaël Balland se déclare à son tour « assez choqué ». « Il n'y a qu'une seule personne ici qui a demandé que M.Salvan vienne ce matin, c'est le bâtonnier Hoarau » dit-il. La présidente évoque « une question d'humanité ».

« L'humanité est de mon côté, s'oppose Me Hoarau. Le parquet n'aura pas de scrupules à demander une condamnation pour mon client. »

Dans un silence de cathédrale, Hugues Salvan regagne ensuite l'ambulance, à peine plus d'une minute après avoir franchi les portes de la salle d'audience. Direction l'hopital d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Hugues Salvan sur son brancard : la scène a choqué tout le tribunal.

« Une place au soleil » pour Caderby et Mallam

Le procureur Patrice Cambérou n'avait pas mâché ses mots lors du procès de la faillite de la Semita, en avril 2008. Le représentant du ministère public avait en effet qualifié cette Société d'économie mixte (Sem) de « place au soleil » pour les deux prévenus, Willy Caderby et Aslam Mallam Rashed.

Le premier, à l'époque PDG de la Semita, répondait d'abus de biens sociaux et banqueroute. L'ancien directeur de la structure, Aslam Mallam Rashed, comparaissait lui pour complicité. Une audience durant laquelle un certain nombre d'emplois de complaisance ou fictifs avaient été évoqués.

Selon les termes employés par le procureur dans son réquisitoire, la Semita était un « outil politique pour Monsieur Caderby (...) Ces emplois fictifs, ce sont des emplois politiques. (...) On passe de 4 à 36 salariés dans une entreprise qui n'est pas florissante. Ce qui est inacceptable, ce sont les gens qui ne faisaient absolument rien » s'était-il exclamé.

En effet, une ancienne employée de la Semita avait livré des propos édifiants lors d'une audition : « Je passais mon temps à jouer à l'ordinateur, comme d'autres, car je n'avais rien à faire ».

Face à ses accusations, les prévenus avaient tenté de minimiser leur implication, se rejetant la balle et allant même jusqu'à faire planer l'ombre de Michel Fontaine sur leurs agissements.

Condamné à quinze mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 € d'amende, Willy Caderby n'a pas fait appel de cette décision. Tout comme Aslam Mallam Rashed, qui n'a jamais contesté sa condamnation à six mois de sursis et 10 000 € d'amende.

GROS PLAN

LECHAT DÉJÀ PRIS. Jugé en septembre 2009 dans le cadre des marchés informatiques truqués au sein du Syndicat mixte pour la coopération du Sud (SMCS), Joël Lechat qui comparaissait alors en qualité d'ancien directeur du service informatique du syndicat, avait été condamné à un an d'emprisonnement ferme et 50 000 € d'amende pour corruption. Un jugement confirmé par la cour d'appel six mois plus tard.

SEMITA-CIVIS PROCÈS DES MARCHÉS INFORMATIQUES TRUQUÉS

Le bal des enveloppes

Quatrième et dernière journée de débats, hier, dans le procès de la Civis. Les pots-de-vin entourant l'attribution de certains marchés informatiques par le Syndicat mixte des communes de Sud ont été abordés. Les réquisitions et les premières plaidoiries sont attendues aujourd'hui.

« Il y avait un engagement entre Pajani et moi. » Hier, lors du quatrième jour du procès des marchés informatiques truqués de la Semita-Civis, consacré à l'étude de plusieurs marchés de maintenance et d'équipements (lire ci-dessous), Joël Lechat est resté fidèle à ses premières déclarations.

L'ancien directeur informatique du Syndicat mixte des communes du Sud (SMCS) a reconnu avoir touché des pots-de-vin de la part de Jean-Pierre Pajanipadeatchy, gérant de la société ARM-Pajani. Entre 60 000 € et 80 000 €. En échange, l'entrepreneur dionysien obtenait les marchés.

« On se voyait avant les commissions d'appel d'offres, on discutait, et une fois le marché attribué à sa société, il me versait l'argent » détaille Joël Lechat.

A la barre, l'entrepreneur dionysien reconnaît la corruption. Mais tient à mettre en avant les pressions exercées par Joël Lechat : « Il était insistant, il passait tous les soirs me voir. »

« Vous êtes très généreux »

La présidente Nathalie Ramage lui fait remarquer qu'Hugues Salvan, alors président du SMCS, avait aussi le droit à des petites enveloppes bien garnies. Là encore, Jean-Pierre Pajanipadeatchy ne nie pas, mais nuance : « Il est venu me voir une fois pour l'aider à régler sa facture d'avocat, sans promesse de contrepartie. » Avec une note à 60 000 €, « vous deviez être ami » sourit la magistrate. « Non. » « Alors vous êtes très généreux », ironise Nathalie Ramage.

Finalement, le coup de main d'un jour se renouvelle. Hugues Salvan réclame une carte d'essence, des voitures de location, du liquide pour financer les élections cantonales de mars 2004.

Et les rencontres discrètes se multiplient, donnant parfois lieu à des scènes surréalistes. Comme un jour, sur la place de l'église de Saint-Leu, où l'ancien maire de Saint-Philippe se contente de baisser la vitre pour récupérer 7 000 € en billets. La rencontre ne dure que quelques secondes. En s'éloignant, Jean-Pierre Pajanipadeatchy s'aperçoit qu'Hugues Salvan, méfiant, vérifie que le compte est bon. Ce dernier, absent de l'audience pour des raisons médicales (lire ci-contre), a cependant toujours contesté ces faits devant les enquêteurs.

Willy Caderby, ici avec son avocate Me Françoise Boyer-Roze : « Je n'ai jamais touché quoi que ce soit de qui que ce soit. »

Une lutte de pouvoir

Avec ces petits cadeaux et les marchés qui suivaient, Jean-Pierre Pajanipadeatchy pense avoir sauvé son entreprise qui périclite. Il découvre toutefois que la situation n'est pas gagnée et qu'il pourrait faire les frais de la lutte de pouvoir opposant le SMCS à la Semita.

La Sem présidée par Willy Caderby souhaite en effet imposer son vieux client, CIS Réunion. Des rumeurs de résiliation des contrats d'ARM-Pajani parviennent aux oreilles de son gérant. Qui prend très vite attache avec le proche de Michel Fontaine pour négocier. « Quand je l'ai vu dans son bureau, il m'a demandé 13 000 € en échange de quatre bons de commande » assure Jean-Pierre Pajanipadeatchy.

Il cite ensuite deux rencontres au cours desquelles il explique s'être acquitté de la somme en liquide. Face au tribunal, Willy Caderby « réfute totalement », tente de prouver qu'il se trouvait hors du département à cette période et martèle : « Je n'ai jamais reçu quoi que ce soit de qui que ce soit ! »

Jean-Pierre Pajanipadeatchy regrette d'avoir accepté « des marchés empoisonnés ».

Une affirmation qui est venue clore les débats. La journée d'aujourd'hui sera consacrée au réquisitoire du parquet et aux premières plaidoiries. Prévu pour durer jusqu'à lundi, le procès de la Civis pourrait finalement se terminer dès demain.

TEXTES

Yannick BERNARDEAU, Maxime LAVENANT et Antoine GARNIER

PHOTOS

Patrick GEORGET Yann HUET et Jean-Claude FEING

Chacun sa part de responsabilité

Avant la clôture des débats hier après-midi, le vice procureur Raphaël Balland pose cette dernières question à tous les prévenus : « Comme chacun s'est renvoyé la balle pendant les quatre jours concernant certains dysfonctionnement difficilement réfutables, avant de requérir des peines ou des relaxes contre un ou plusieurs d'entre vous, j'aimerais savoir si vous avez le sentiment d'avoir une responsabilité dans ce que l'on peut appeler une gabegie assez importante au préjudice des contribuables ? »

Joël Lechat : « Comme j'ai participé à la corruption, que j'ai été soudoyé et que j'ai reçu de l'argent, c'est oui ».

Michel Fontaine : « Cette affaire me mine depuis cinq ans et je viens de passer quatre jours terribles. Aujourd'hui, je m'aperçois que quand on préside une mairie et une communauté d'agglomération, si un barreau fait défaut, le sommet en arrive à une situation comme aujourd'hui.

Je ne veux pas me donner des excuses, mais je suis arrivé en 2001, en tant que radiologue et pas politicien, à la tête d'une commune de 70 000 habitants gérée pendant 18 ans par mes adversaires et d'une communauté d'agglomération gérée pendant 20 ans par ces mêmes adversaires.

On ne refait pas l'histoire, mais à la Civis, cela nous a servi de leçon. Depuis, quand nous faisons quelque chose, nous avons la certitude d'être dans la légalité. Nous avons subi cette affaire comme une tâche difficile à porter dans le regard des autres et dans la presse. Cette affaire nous a incités à plus de rigueur. »

Willy Caderby : « Le constat est assez triste. Quand j'ai voulu faire de la politique, je ne voulais pas en arriver à ce niveau-là, devant un tribunal correctionnel. J'ai démissionné de tous mes mandats politiques. J'ai l'esprit festif et je n'ai pas été à la hauteur sur pas mal de dossiers, mais je n'ai jamais triché ».

Jean-Marc Laurent : « Au regard d'une analyse un peu froide, un certain nombre d'actes et de décisions de ma responsabilité ont été imparfaits mais sans volonté de nuire et sans attente en terme de retour. L'informatique, c'était un domaine que je ne connaissais pas en 2002 et je n'avais pas les moyens de tout comprendre. Quand j'ai mieux maîtrisé, j'ai essayé d'infléchir et de corriger certaines choses.

J'ai passé beaucoup de temps à remettre de l'ordre et à réclamer des moyens. J'ai essayé de faire au mieux de ce que je pouvais faire sans transgresser les éléments de la loi. Je suis fonctionnaire depuis 1977 et j'ai toujours servi loyalement la collectivité dans laquelle je travaillais quel que soit son bord politique. J'ai participé à l'élaboration du projet de loi sur la communauté d'agglomération et j'en maîtrisé le côté juridique, mais pas la gestion ».

Jean-Pierre Pajanipadeatchy : « Ma société existe depuis 36 ans et j'ai commencé avec la mécanographie à 17 ans. J'ai trimé beaucoup pour essayer de travailler honnêtement. A partir de 2003 je suis tombé dans cette affaire par erreur et j'ai blessé mes enfants, ma femme et moi-même. »

Les autres. Pourtant sollicité directement par la présidente Nathalie Ramage, Aslam Mallam Rashed n'a pas souhaité répondre à la question du ministère public. Pas plus Gérard de Roland Claude Paneels, re sur leur banc.